

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 106.

NOUVELLE-ORLÉANS, LUNDI, 5 JANVIER 1829.

Vol. II.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un dollar par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance. Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

AVIS.—Ayant reçu un assortiment de Lettres d'Affiches, Vignettes, Fleurons de Cartes et autres, on se chargera à l'avenir, à l'Imprimerie de L'ABEILLE, de toute espèce d'ouvrage de ce genre, à des prix très-modérés. 5 décembre

Lord-Américain.

POUR NEW-YORK.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

- Le navire LOUISIANA, capt. Pincus, Le 22 d'Octobre.
- Le navire TALMA, capt Marshall, Le 8 de Novembre.
- Le navire KENTUCKY, capt Bathbone, Le 22 de Novembre.
- Le navire ILLINOIS, capt Waterman, Le 8 de Décembre.
- Le navire TENNESSEE, capt Fowler, Le 29 de Décembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des dits navires. L'époque de leur départ de New-York, est le 15 oct. et 15 de chaque mois.

Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.
Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Collet, étant d'une marche supérieure, fera, lorsqu'il aura comme pack et régulier les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nouvelle-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à 23 juin. J. HAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH, La Pausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemine, et les autres débarquements.
Le bateau à vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt C. Laurent, part d'ici tous les Jours, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à 8 juil. Joseph T. Bauduc.

LES soussigné et reçu par les paquebots Russell et Illinois, de New-York, un joli assortiment de Bottes fines, souliers pour hommes et femmes, Brodequins fins et communs, souliers d'Enfants ; ainsi qu'un parti de Chapeaux pour hommes et enfants, qu'ils vendent à des prix modérés. J. G. ARRAIZA & Co. 6 Déc. Coin Dumaine et Condé

D. G. Borduzat & Co. offrent à vendre à leur magasin, rue Royale No. 108, en débarquement du navire *Roxlana* de Bordeaux, les articles suivants : Gants de soie, assortis pour homme & pour femme. Do. mi-soie do. Do. mi-soie do. Do. do. soie do. Do. bourre de soie do. Des caisses contenant des quincailleries, en serrures en fer et en cuivre, dans tous les genres, loquets pour portes de cour, Cadenas à chiffre et à charnière, verrouilleaux carrés forts, targettes, fourchettes &c. 25 novembre

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants à des prix modérés : Sirop Pectorale Balsamique de Charpentier. Do. do. de Dubois, Do. de Violettes. 6,000 Sanguis de France, choisis, à 50 cents la pièce. 1,000 Anis verts très-frais. 1,000 farine de graine de Lin par baril 1-2 do et 1-4 do. 500 gallons essence de térébenthine, 500 barils peinture anglaise 1ère qualité. 500 do. do. américaine do. Vermis copal, huile de baume etc. Ils ont également une caisse Copahu sans leur ni savoir, Bougies et Soudes en gommeastique assorties, tubes en gomme do. pour l'estomac etc., on trouve toujours chez eux la pâte balsamique de Regnaud aîné, do. de Jubbes do. de guaiacum etc. etc. 6 déc. FORESTIER & Co. **SANGUES** fraîches à vendre chez 37 oct.—11. E. ORLÉANS & Co.

VINS, EAU-DE-VIE, &c

EN débarquement du brick *Waldo* venant de Bordeaux.

- 200 barriques vin St. Julien, Pauillac, Montferant, &c.
- 25 demi do. do. 50 demi do. Sauterne blanc.
- 30 pipes eau de vie cognac, 50 barils do. blanche, 1000 ca. vins divers crus rouges et blancs.
- 600 caisses pruniaux, 200 damejeannes vinaigre, fruits à l'eau de vie, liqueurs, bouchons &c.
- De plus—15 balles indiennes françaises, 10 balles couvertures coton, 28 ca. coutils, étoffes pour pantalons, éventails &c. le tout ayant droit au drawback et à vendre par P. S. SORBE, rue Royale n. 118 9 déc.

Café Louisianais.

De L'etra & Co. ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un *Café et Restaurant*, au coin des rues d'Orléans et Bourbon. Les soins qu'ils ont pris à monter cet Etablissement de manière à recevoir dignement les personnes qui l'honoreront de leur présence, leur font espérer qu'ils obtiendront l'encouragement du public. La buvette sera constamment pourvue des meilleurs vins et liqueurs. Ce bel édifice est disposé de manière à y recevoir des sociétés qui désiraient prendre des repas particuliers, à la carte ou de commande; à la grande salle se trouvera la table d'hôte, qui sera servie avec un soin particulier, et de manière à flatter le goût des plus fameux epicuriens. Les gens destinés au service des salons sont tous Français et ont travaillé dans les premières maisons de Paris. Les localités sont distribuées de manière à ce que l'on peut entrer dans les salons particuliers sans passer par les appartemens du bas. L'inn y servira à manger depuis 4 heures du matin jusqu'à 11, pour les déjeuners; et depuis 2 jusqu'à 4 pour les dîners. La table d'hôte sera servie à 5 heures précises.

On pourra avoir également des repas de commande pourvu que l'on prévienne un jour ou deux d'avance. On enverra aussi des repas en ville à ceux qui le désireront. 20 déc.

PIERRE DUCOURNAU, marchand-tailleur, venant de France, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'associer avec J. P. COTTE, connu dans cette ville; ils offrent leurs services, dans ce genre, à ceux qui voudront les honorer de leur confiance; ils osent espérer que par le soin et le zèle qu'ils mettront à confectionner leur travail, ils mériteront la confiance du public. L'on trouvera chez eux tout ce qui est relatif à leur état. Leur magasin est dans la rue Royale, maison de M. Ducatel. 23 décembre—2

AVIS—Il a été égaré avant hier un billet de deux mille piastres, en date du 17 Décembre, tiré par Jean Guérin à l'ordre de Mr. Lino de Larosa; la personne qui peut l'avoir trouvé est priée de le remettre à l'un des deux, vu que le paiement en est arrêté. 19 déc.

Au magasin de fruits secs et de graines de Jardinage.

On peut se procurer les objets aussi frais que possible, autant pour la consommation du pays que pour l'approvisionnement des paquets du Nord et pour France, dans la nomenclature comme suit : Salaisons assorties de France et d'Angleterre. Sardines à l'huile et au beurre. Saucissons de Lyon, et d'Aric. Saucis toutes préparées. Confitures étrangères et du pays. Liqueurs de la Martinique. Vieux Cognac de 1815 et Kirchwasser. Sirop assorti. Fruits au vinaigre. Vins étrangers de première qualité. Moutarde de maille, du pays et autres. Vinaigre de vin blanc; do. à l'estragon. Epicerie diverses. Essences de rose de Tunis et fèves de Toncan. Le tout à des prix modérés et francs de charrois. Le soussigné s'engage à mettre la plus grande exactitude possible à remplir les commandes qui lui seront faites. Son magasin se trouve à l'encoignure des rues Royale et d'Orléans, derrière l'Eglise Catholique, maison du Dr. Thoman. 29 Oct. F. BERTOULIN.

A VENDRE—En débarquement du navire *Dewitt* Clanton, les articles suivants : Sumac de Sicile, do. américain, Maguelic calcinée d'Henry, Vermis du Japon, do. Copal blanc pour les charrois, Linnaea en cristal, Biscuits do., Sel d'oseille, Eau d'ble, de fleurs d'oranges, Huile d'amandes douces, Essence de fenouil, do. de tanié, do. de semenceton, Bois du Brésil rapé, Bandages patentés, Jalap, pulv. Pelaires en gomme élastique, Chrome vert, Pinceaux assortis, Bleu d'azur, puc. d'Angleterre, Vermillon de la Chine, arnica, manih en larmes, gomme arabique, pilules de Lee, fleurs de Zinc, grainé de mo-tarde blanche &c. &c. 11 déc. FORESTIER & Co.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry-Astor et Roxlana, de Bordeaux :

- Eau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Dapuy)
- Vin rouge en barriques divers crus,
- Vinaigre blanc 1ère. qualité.
- Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en tierçons.
- Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne.
- Do. do. leres. Graves par caisses de 244 bouteilles.
- Vin rouge en caisses, Château-Margaux, St. Julien &c.
- Do. do. Gravaux Larose, Leoville, Château Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 244 bouteilles.
- Vivres conservés, tels que Sardines crues, au beurre et à l'huile, Franboises, Cerises, Fraises, Abricots, Coings &c.
- Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon, Prunus par 10/00 de caisse.
- Liqueurs par caisses de 12 bouteilles.
- Fil à voile par pelottes de 10 à 20 à la liv.
- Fil à seïne par écheveaux.
- Fil de Rennes blanc, fin.
- Lignes de pêche.
- Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferremens.
- De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ère. qualité de 1828, et divers autres articles. 21 nov.

PIERRE ROMAIN & Co. rue de Chartres No. 182.

Offrent à Vendre,

Pommade supérieure en pots de porcelaine et autres. Savon à la rose, à la vanille, à l'amande amère, Crème de savon, à l'amande amère, à la rose &c. Vinaigre de rouge, rouge en pots, blanc de perle. Extrait triple d'odeur, rose, jasmin, mouseline &c. Gants assortis de chevreaux, d'agneaux, de castors. Demi bas de soie très-beaux, Perruques, Toupets Fausse-queue, Tours en cheveux, à bandeaux, &c. &c. Trésor de la bouche, Opial, Corail, Charcoal. Lait de rose et Bengale. Masoirs français bonne qualité. Broses à tête, à dent montée à l'anglaise, à ongle, à barbe, à habit. Peignes à chignons, à poche, à taper à dégrasser, en écaille. Do. en corne, en buffes, en bois. Jolie fleur artificielle pour coiffures. Eau de Cologne, triple extrait, de Lavande, de rose &c. En très joli modèle. 18 nov.—6

ATTENDU que Charles André Cerisy, shérif de la paroisse St. Jacques, s'est adressé à moi, à l'effet d'obtenir la main levée des hypothèques générales qui existent contre lui, et Michel Gaudet, Jérôme Gaudet, Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, ses cautions, résultant des divers engagements souscrits par lui, comme principal obligé et les susdits, comme cautions solidaires, savoir :

- 1°. Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 13 Juillet 1820, envers Jacques Villier, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisy comme principal obligé et Michel Gaudet et Jérôme Gaudet, comme cautions.
- 2°. Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 14 Mars 1821, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisy comme principal obligé et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme caution.
- 3°. Quatre engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 21 Mai 1822, les deux autres, le 2 Juin 1825, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Cerisy, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions.
- 4°. Quatre engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 19 Février 1824, envers T. B. Robertson, les deux autres le 26 Février 1825 envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et leurs successeurs, par Cerisy, comme principal obligé, et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.
- 5°. Sept engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits, l'un le 5 Juin 1826, deux le 4 Septembre 1826, deux le 7 Mars 1827, et les deux derniers, le 29 Janvier 1828, par Cerisy, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs.

Tous lesquels susdits engagements avaient été fournis pour garantir la fidèle exécution par le susdit Charles André Cerisy, des devoirs de shérif et de collecteur des taxes, de la paroisse St. Jacques. Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à présenter dans quatre-vingt-dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles les dits engagements ne seraient pas annulés, et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes. Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce treize Décembre mil huit cent vingt-huit, dans la cinquante troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. H. JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. P. DAUNOY, Secrétaire d'Etat. 15 déc.

AVIS—A. E. VAUGHAN, médecin, chirurgien, accoucheur, de la faculté de médecine de Paris, a l'honneur de prévenir le public, qu'ayant fixé sa résidence dans cette ville, il s'espère, par son zèle, ses soins et son exactitude, mériter la confiance des personnes qui voudront bien avoir recours à ses services. Encoignure Chartres et Toulouse No. 41 maison ci-devant de Jn. Bte. Arnaud.

LES soussignés venant de former une société sous la raison de *Plumard & Flauché*, offrent leurs services au public, pour le courtage dans toutes ses branches. Ils se chargeront de toutes espèces d'écritures qu'on voudra bien leur confier. PLUMARD & FLAUCHÉ. Rue Toulouse, N. 64, vis-à-vis M. Blanchet. 3 déc.

ATTENDU que Benjamin Richardson, dernierement shérif de la paroisse de Washington, s'est adressé à moi demandant que les hypothèques résultant des diverses obligations qu'il a souscrites comme principal, savoir : le vingt-neuvième jour de Décembre 1823, conjointement avec William Rose, et Rice Wells, comme cautions ; et le vingtième jour de Décembre 1824, conjointement avec Thomas Beckhum str., et J. Sharp comme cautions ; et le second jour de Janvier 1826, conjointement avec Robert Gale, et William Seifas, cautions, fussent levées et annulées. Donné avis à toutes personnes intéressées de faire connaître par écrit à l'office du secrétaire d'Etat dans l'espace de 90 jours à compter de la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles les dites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annulées. Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 26e jour de Décembre mil-huit-cent-vingt-huit, et la cinquante troisième année de l'Indépendance des E. U. d'Amérique. HENRY JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. P. DAUNOY, Secrétaire d'Etat. 4 Déc. 1828

CHANGEMENT DE DOMICILE. G. LAVIGNE prévient le public et ses pratiques qu'il a transporté son Atelier de SELLERIE au coin des rues Toulouse et Dauphine, où il continuera comme par le passé, à recevoir et exécuter les ouvrages qu'on voudra lui confier. Honoré depuis longtemps de la confiance du public, il ose espérer que l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour lui sera continué. Il a reçu par les derniers arrivages de Philadelphie, un assortiment complet de maroquin et de galons de toutes les couleurs; il a aussi augmenté son atelier d'un excellent charon et d'un peintre qui le mettra à même d'entreprendre des ouvrages de ce genre. 5 déc.

LOTTERIE DE L'Eglise Catholique de Baton-Rouge. Autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane. DEUXIEME CLASSE POUR 1829. Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Février 1829. Gros Lots. \$6,000, \$3,000, \$2,000, \$1,600, \$1,246, 6 de \$500, 6 de \$300, 5 de 100 et 6,990 d'une moindre valeur. Prix des Billets. Entiers \$4, demis \$2, quarts \$1, paquets de 9 billets garantis ne pas tirer moins de \$16, \$36 demis et quarts en proportion. Les billets se vendent à \$3, 20, prix du prospectus, jusqu'au 1er. Février 1829, au bureau des administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63. J. VIGNAUD, Agent pour les Administrateurs. 23 déc.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, le vingt-troisième jour de Décembre 1829, par l'honorable J. Bernudez, juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans (à la réquisition de Robert-Lewis pour E. E. Parker et un lot de terre, sur le côté occidental de la rue du Commerce, situé entre les Nos. 21 et 25, dont les propriétaires sont inconnus), par lequel il m'est ordonné de saisir et de prendre possession dudit lot de terre, je donne avis par le présent à toutes les personnes intéressées à la dite propriété, d'avoir, dans les quinze jours qui suivront la publication de cet avertissement, à comparaitre devant ledit juge Bernudez, pour répondre à la pétition du plaignant dans cette affaire. L. DAUNOY, Marshal. 27 déc.

AVIS.—Un particulier qui peut fournir les renseignements les plus satisfaisants sur son compte, et qui se propose de visiter sous peu tout l'intérieur de l'Etat, se chargera de recouvrements, moyennant une commission raisonnable. S'adresser au bureau de l'Abelle. 30 déc.

LES soussigné vient de recevoir par le navire paqueté Louisiana quelques caisses de CHAPEAUX de la manufacture de J. & L. Brévotier, supérieurs à tout ce qu'il a pu recevoir jusqu'à ce moment. 25 décembre E. DEBERGUE.

MAQUEREAUX &c.—200 barils maqueriaux No. 2, et 3, 100 barils No. 1, et 2, 50 paniers bouteilles, à vendre par 5 Décembre. J. P. FAYSON rue Contre No. 23.

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre l'EMPLACEMENT No. un, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. deux, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. trois, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. quatre, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. cinq, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. six, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. sept, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. huit, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. neuf, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. dix, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. onze, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. douze, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. treize, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. quatorze, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. quinze, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. seize, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. dix-sept, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. dix-huit, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. dix-neuf, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. Les memes contre l'emplACEMENT No. vingt, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. 11 déc. L. DAUNOY, Marshal.

EN vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Prévail, juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et rendus dans les poursuites ci-dessus, j'exposerai en vente le Lundi seizième jour de Mars 1829, à midi, à la Bourse, de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, les emplacements ci-dessus énumérés, saisis pour satisfaire aux jugemens rendus dans les dites affaires, en vertu des dispositions d'un acte intitulé "Acte pour déterminer la manière dont pourront être mis les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans ladite ville, pour cause de non-paiement de taxes ou d'autres sommes dues à la Corporation" approuvé le 18 Mars 1828. 11 déc. L. DAUNOY, Marshal.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés, par l'hon. P. F. Smith, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Mercredi le 28 Janvier 1829, au café d'Hewlett, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, le bateau à vapeur Désiré, ses agrès et apparaux, saisis pour satisfaire aux jugemens rendus dans les affaires ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal. 27 déc.

VENTE PAR LE MARSHAL. Peter Holland contre le bateau à vapeur *Lady of the Lake*—Sharp contre le même. EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Prévail, juge associé, j'exposerai en vente Mercredi le 7 Janvier 1829, à midi, au café d'Hewlett, le bateau à vapeur *Lady of the Lake*, ses agrès, apparaux et ammeublemens saisis dans les affaires ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal. 9 déc.

VENTE PAR LE MARSHAL. Le Maire, les Aldermen et Habitans vs. un Emplacement No. 1, dans l'île No. 58, du faubourg Annonciation. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévail, juge associé, j'exposerai en vente le 25 Février 1829, à midi, au Café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant No. 1, dans l'île No. 58 du faubourg Annonciation, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal. 24 nov.

VENTE PAR LE MARSHAL. Jacques J. effort vs. J. Chardon. EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Felix Gryms, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Lundi vingt-cinq de Janvier 1829, une Maison et un Terrain, situés dans la rue Jefferson, entre les Nos. 19 et 35, mesurant 30 pieds de face sur cette rue, sur une profondeur de 58, acheté par ledit Chardon d'Etat de la Louisiane le 20 de Mai 1816 pour le terme de vingt-cinq ans, après l'expiration duquel ladite maison et le terrain doivent être remis à l'Etat.—Ces propriétés ont été saisies pour satisfaire au jugement rendu dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal. 24 dec.

VENTE PAR LE MARSHAL. Stephen Cockran vs. Brown, Ives et autres propriétaires du bateau à vapeur *Rob Roy*. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Samedi 31 Janvier 1829, à midi, au Café de la Bourse, Le bateau à vapeur *Rob Roy*, avec ses agrès, apparaux et ammeublemens saisis pour satisfaire au jugement rendu dans l'affaire ci-dessus. 30 dec. LOUIS DAUNOY, Marshal.